



CESE Wallonie

Pôle Aménagement
du territoire

AVIS

AT.23.10.AV

Parc de cinq éoliennes à Salazine, CINEY et YVOIR

Avis adopté le 27/01/2023

Rue du Vertbois, 13c
B-4000 Liège
T 04 232 98 97
pole.at@cesewallonie.be
www.cesewallonie.be

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Type de demande :* Permis unique
- *Rubrique(s) :* 40.10.01.04.03 (classe 1)
- *Demandeur :* Eneco Wind Belgium
- *Auteur de l'étude :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorités compétentes :* Fonctionnaires technique et délégué

Avis :

- *Référence légale :* Art. R.82 du Livre I^{er} du Code de l'Environnement
- *Date de réception du dossier :* 14/12/2022
- *Délai de remise d'avis :* 60 jours
- *Portée de l'avis :*
 - Qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement (EIE)
 - Objectifs du projet conformément aux objectifs définis par l'art.1^{er}§1^{er}, alinéa 2 du Code du Développement territorial (CoDT)
- *Audition :* 24/01/2023

Projet :

- *Localisation :* A l'ouest de l'autoroute A4-E411 et de l'aire autoroutière de Salazine, entre les villages de Spontin, Dorinne, Purnode, Lisogne, Thynes et Sovet
- *Situation au plan de secteur :* Zone agricole
- *Catégorie de projet :* 4 - Processus industriels relatifs à l'énergie

Brève description du projet et de son contexte :

Le projet vise l'implantation et l'exploitation d'un parc de cinq éoliennes sur le territoire communal de Ciney et de Yvoir. Il se situe à l'ouest de l'autoroute A4-E411 et de l'aire autoroutière de Salazine, entre les villages de Spontin, Dorinne, Purnode, Lisogne, Thynes et Sovet.

Les éoliennes s'implantent sous la forme de deux lignes parallèles et présentent une hauteur maximale totale de 180 m et une puissance électrique nominale comprise entre 3,465 et 3,6 MW. La puissance totale installée du parc sera donc comprise entre 17,325 et maximum 18 MW. Selon le modèle d'éoliennes qui sera retenu, la production électrique nette du projet est estimée entre 33 567 MWh/an à environ 36 278 MWh/an.

Les éoliennes devront être balisées, de jour et de nuit, pour des raisons de sécurité aéronautique.

A proximité immédiate du projet, s'implantent :

- le parc éolien existant de 6 éoliennes développé par la société Luminus (Yvoir-Dinant),
- le parc éolien existant de 5 éoliennes développé par la société NewWind (Ciney-Salazine),
- les projets éoliens de respectivement 6 et 4 éoliennes développés par Luminus (Yvoir-Dinant 2) et Eoly (Sovet/Senne).

Avis

Avis sur les objectifs du projet

Le Pôle Aménagement du territoire émet un avis favorable sur le projet tel que présenté.

Le Pôle estime que le projet participe au principe de regroupement des parcs éoliens vu son implantation à proximité de parcs existants qui modifient déjà le cadre paysager. Il permet une optimisation de cette zone présentant un bon potentiel venteux.

Ce projet respecte les distances recommandées par le cadre de référence éolien de 2013 par rapport aux zones d'habitat et zones d'habitat à caractère rural. En outre, le Pôle constate qu'aucune habitation isolée n'est située à moins de 720 m des éoliennes du projet (correspondant à 4 fois la hauteur des éoliennes).


Le Pôle constate que le poste de raccordement de Dorinne permettra d'accueillir la production d'électricité de ce parc en injection flexible lors des premières années. Il s'interroge dès lors sur une meilleure optimisation de cette production.

Le Pôle rappelle son avis d'initiative sur le développement éolien en Wallonie de juillet 2018 (Réf.: AT.18.40.AV), émis en commun avec le Pôle Environnement, et complété en octobre 2020 (Réf.: AT.20.34.AV) dans lequel les deux Pôles estiment indispensable la mise en place des outils et réflexions suivants :

- Réalisation d'un document-cadre synthétique au statut juridique clair et intégrant deux niveaux de réflexion à savoir le niveau régional et le niveau local ou transcommunal,
- Adoption d'un outil de planification spatiale,
- Élaboration d'une stratégie de suivi des impacts environnementaux.

Avis sur la qualité de l'étude d'incidences sur l'environnement

Le Pôle Aménagement du territoire estime que l'étude d'incidences contient les éléments nécessaires à la prise de décision.



Samuël SAELENS
Président